

Création du Centre de santé Etudiante

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel Trizac dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 2026-023 du 24 février 2026 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 12 mars 2026, prend la délibération suivante :

Le conseil d'administration approuve la création du Centre de santé étudiante, présentée en séance, dont le contenu et les éléments correspondants sont joints à la présente délibération.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 23

Nombre de voix favorables : 23

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 12 mars 2026

Le Président de l'ENS de Lyon

Emmanuel Trizac



Emmanuel TRIZAC
Président
École Normale Supérieure de Lyon

Modalités de recours contre la présente délibération : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon.

Date de transmission au MESR : 18/03/2026

Date de publication sur le site internet de l'Ecole : 18/03/2026

Service de santé étudiante...

vers un

Centre de santé étudiante

Instances février / mars
F3SCT / CEVE / CA

La santé et la promotion de la qualité de vie sur le campus : un défi collectif porté par une gouvernance concernée avec le SSE, les étudiants et les acteurs institutionnels de l'ENS de Lyon

**le Service Santé Étudiante de l'ENS de LYON s'engage dans une démarche
proactive et éco-responsable, centrée sur les besoins des étudiants.**

**Notre ambition est de soigner, prévenir et soutenir les étudiants en
travaillant en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du campus et
du territoire.**

Retrospective

1

AVANT SEPTEMBRE 2023

- Service de médecine préventive
- Direction SPST/DGS
- Médecine scolaire/médecine du travail

2

APRES SEPT 2023

Recrutement 0,5 ETP MED DIR de sept a déc. puis 0,7 ETP à partir de Janvier 2024, puis 0,8 depuis mars 2025

Rattachement Présidence



Changement de Nom : SSE

Reconnaissance CPAM: n° Finess 69 005 435 8

Projet de service validé en CA Janvier 2023

Pilotage mission QVE et feuille de route confiée au SVE

Mise en place conseils de services

- Restreint: 28 novembre 2024, 13 novembre 2025 et 18 décembre 2025
- Élargi: 18 juin 2025

Janvier 2025 Acquisition nouveau logiciel médical distinct Med du travail

Octobre 2025 Co écriture et validation du règlement de fonctionnement

2026 Projet Centre de santé étudiante

Documents de cadrage : CA

- **Le Règlement de fonctionnement** du service de santé étudiante (SSE) a été validé en conseil de service restreint du **13 novembre 2025**.
 - Avis FS : le 26 février
 - CA: pour information
- Présentation de la création du centre de santé étudiante
 - Présentation de l'affectation des **nouveaux locaux** :
 - Avis FS: le 26 février
- Création du centre de santé étudiante:
 - Avis CA

Règlement de fonctionnement du service de santé étudiante

- **Suite à synthèse d'un groupe de travail conduit en septembre/octobre 2025 avec la DAJI**
- **Validation au conseil de service restreint du SSE**
le 13 novembre 2025
 - Dispositions générales : fonctionnement, organisation
 - **Ajout de membres à la composition du conseil de service** restreint et élargi du SSE : représentants corps administratifs et prévention/promotion de santé
 - Politique de qualité, de sécurité et de gestion des risques

Centre de santé étudiante

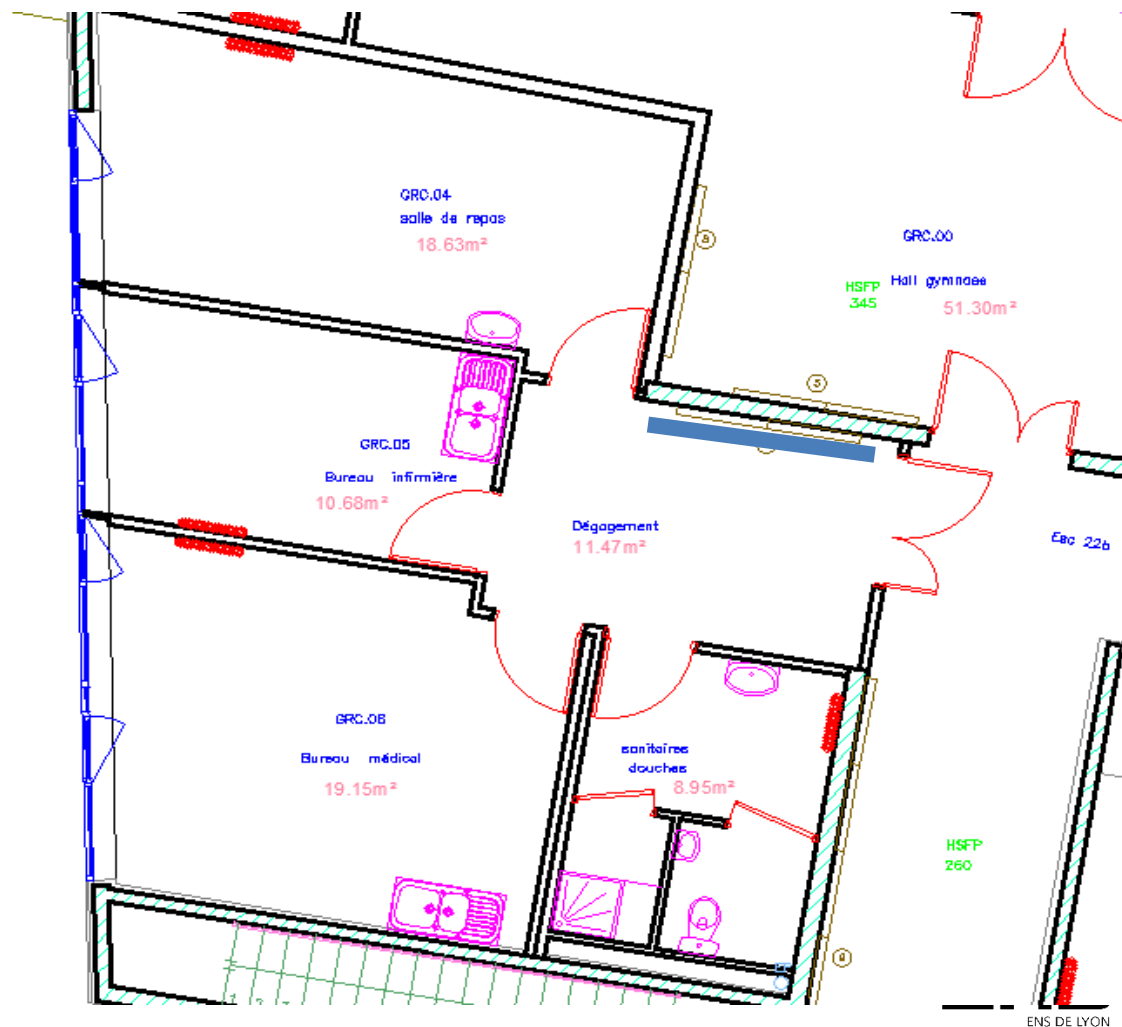
- Pourquoi?
 - Offrir aux étudiants des soins de premier recours au SSE sur les deux sites de l'ENS de Lyon, pratique du tiers payant en conventionnant avec l'assurance maladie. (cout d'une consultation de médecine générale: 9 à 11 euros)
- Calendrier
 - Dépôt du dossier « **projet de santé et règlement de fonctionnement** » à l'ARS pour « validation de l'agrément » : mars-avril 2026
 - rénovation des locaux rue d'Italie mars-juillet
 - Installation de l'équipe et ouverture: 1^{er} septembre 2026

Etat des lieux des locaux du SSE

Site Descartes

SSE Descartes			
Bâtiment	Etage	Nom local	Surface
D2	RDC	Dégagement	11,47
D2	RDC	Bureau infirmière	10,68
D2	RDC	Bureau médical	19,15
D2	RDC	Salle de repos	18,63
D2	RDC	Sanitaires	8,95
D2	R+1	Bureau	18,91
		Total	87,79

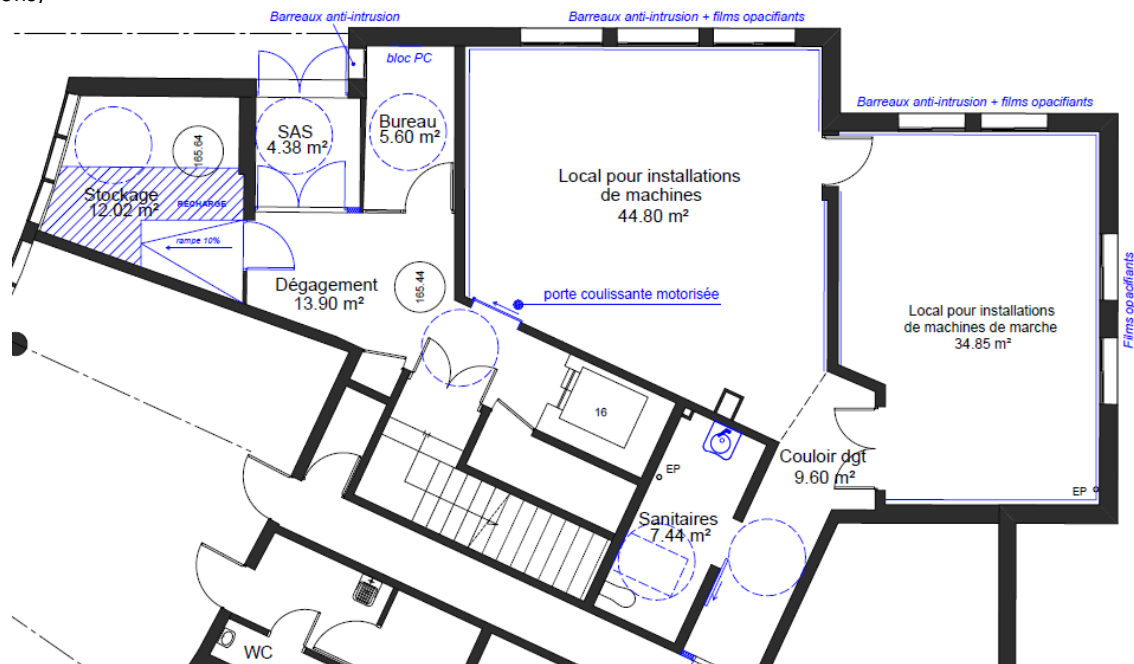
Descartes
+ D1 208
+ D2 134



SITE MONOD- rue d'italie

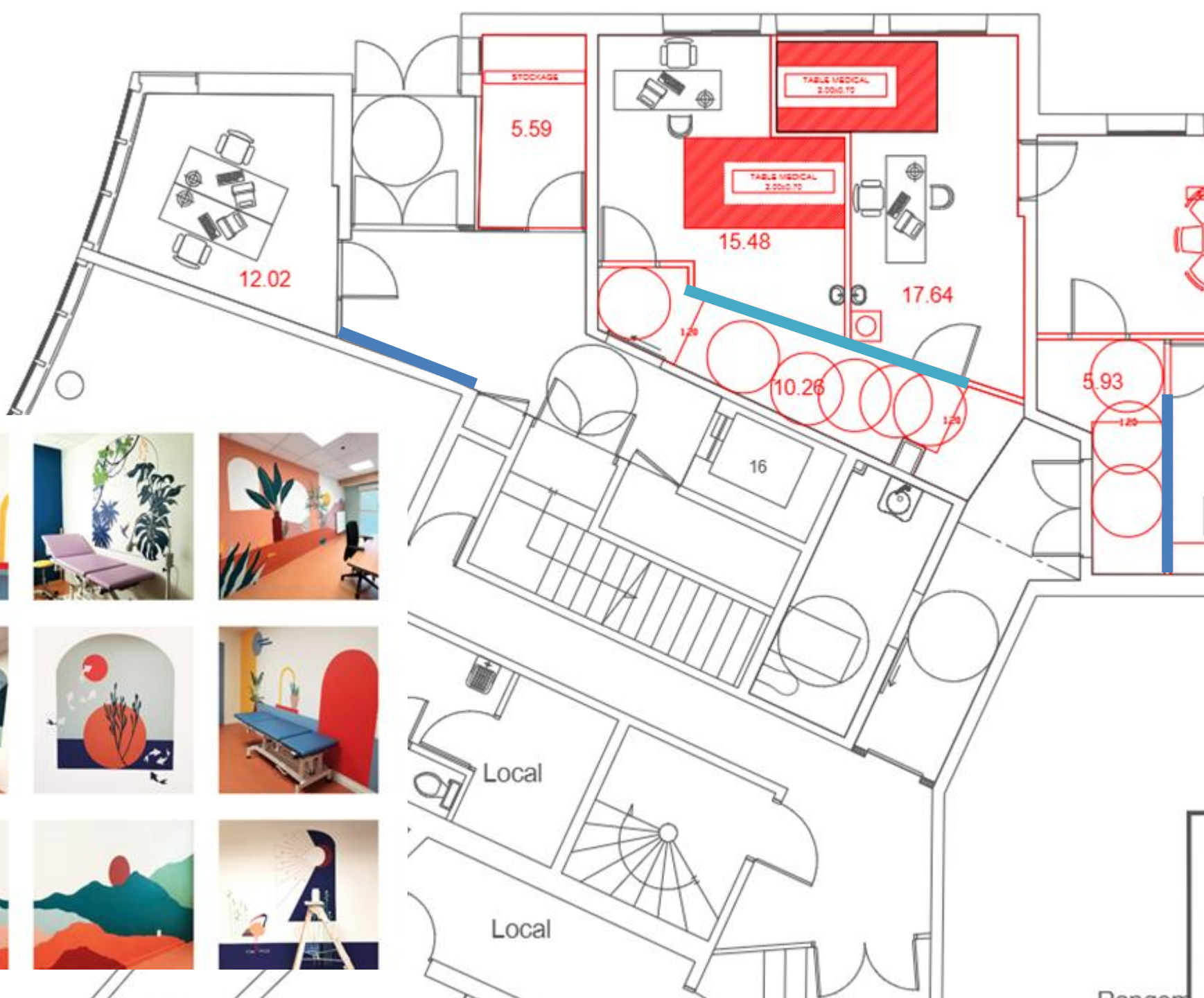
SSE MONOD			
Bâtiment	Etage	Nom local	Surface
M7	RDC	Stockage	12,02
M7	RDC	SAS	4,38
M7	RDC	Dégagement 01	13,9
M7	RDC	Local machines	44,8
M7	RDC	Local machine de marche	34,85
M7	RDC	Sanitaires	7,44
M7	RDC	Dégagement 02	9,6
		Total	126,99

NB : après travaux les surfaces ne seront pas identiques (plus de cloisons)



Changement de locaux « association ANTS » en futur centre de santé étudiante

- **Entrée public par la rue d'Italie**
- **Création :**
 - de 3 cabinets médicaux et para médical :
 - bureau médical
 - bureau psycho
 - bureau infirmier
 - deux espaces « salle d'attente »
 - une salle de réunion
- **Fresques murales** sur les deux sites pour promouvoir des environnements accueillants et inclusifs, dans les espaces d'accueil des étudiants dans un premier temps puis les espaces de consultations si validation financement par la région



Prochaines étapes

- **Présentation en conseil de service du SSE**
 - Le Projet de santé nécessaire à la création du centre de santé
 - Règlement de fonctionnement adapté au projet du centre de santé
- **Passage en FS-CEVE-CA printemps 2026**

merci pour votre attention

Dr Combes pour le SSE